

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

13 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>A.C.U. Immobilière S.A.</b> .....	<b>54686</b>	<b>Howald Financière S.A.</b> .....	<b>54719</b>
<b>B2P Participations S.A.</b> .....	<b>54707</b>	<b>ISKANDER Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54715</b>
<b>Bardot Properties S. à r.l.</b> .....	<b>54716</b>	<b>Lascaux S.A.</b> .....	<b>54710</b>
<b>Bauhaus Investments S.A.</b> .....	<b>54712</b>	<b>LNR Arman S.à r.l.</b> .....	<b>54712</b>
<b>Bemap S.A.</b> .....	<b>54706</b>	<b>LRM Funds</b> .....	<b>54719</b>
<b>Bif Immo</b> .....	<b>54689</b>	<b>MT Lux S.à r.l.</b> .....	<b>54704</b>
<b>Birkin Properties, S. à r.l.</b> .....	<b>54715</b>	<b>Murex Participations Luxembourg S.A.</b> ..	<b>54718</b>
<b>Bluelark Property S.à r.l.</b> .....	<b>54700</b>	<b>Murex Participations Luxembourg S.A.</b> ..	<b>54714</b>
<b>BPM Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54711</b>	<b>Oeko-Fonds</b> .....	<b>54710</b>
<b>BRE/Europe 3-B S.à r.l.</b> .....	<b>54717</b>	<b>Parton Properties, S. à r.l.</b> .....	<b>54720</b>
<b>Canalcontrole S.à r.l.</b> .....	<b>54674</b>	<b>Pilar Treasury S.à.r.l.</b> .....	<b>54697</b>
<b>Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54687</b>	<b>Portfolio B.P.</b> .....	<b>54718</b>
<b>Danone Ré</b> .....	<b>54716</b>	<b>PPP II S. à r.l.</b> .....	<b>54720</b>
<b>DB Platinum</b> .....	<b>54695</b>	<b>Prosoft S.à r.l.</b> .....	<b>54720</b>
<b>DB Platinum II</b> .....	<b>54693</b>	<b>Reipa Immobilière S.A.</b> .....	<b>54715</b>
<b>Dexia Asset Management Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54717</b>	<b>Santémédia Group Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54681</b>
<b>Dexia Luxpart</b> .....	<b>54711</b>	<b>Sirap - Gema Finance S.A.</b> .....	<b>54679</b>
<b>Editpress Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54713</b>	<b>Syntonia S.A.</b> .....	<b>54710</b>
<b>Editpress Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54719</b>	<b>T.S.R. (Time Share Renting) S.A.</b> .....	<b>54716</b>
<b>Fincompas S.A.</b> .....	<b>54714</b>	<b>T.S.R. (Time Share Renting) S.A.</b> .....	<b>54716</b>
<b>G. Schneider S.A.</b> .....	<b>54712</b>	<b>Wynnewood CPM Investments S.à r.l.</b> ...	<b>54713</b>
		<b>Z Alpha S.A.</b> .....	<b>54676</b>

**Canalcontrole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.856.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ENTSORGUNGSBETRIEB LUZIA FRANCOIS GmbH, mit Sitz in D-54636 Rittersdorf, Hohlgaß 1, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 31454,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Wolfgang François, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 45.

Welcher Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CANALCONTROLE S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Esch-sur-Alzette.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Reinigung, die Instandhaltung und die Sanierung von Rohrsystemen und Kanalisationen, die Entnahme von Dichtungsproben sowie der Abtransport und die Entwertung von Abfallprodukten und/oder schädlicher Substanzen in diesem Tätigkeitsbereich;

- das Ausführen von Inspektionsarbeiten sowie das Erstellen von Gutachten und Studien über den Zustand von Rohrsystemen und Kanalisationen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig euro (€ 125,-), welche integral durch die Gesellschaft ENTSORGUNGSBETRIEB LUZIA FRANCOIS GmbH, mit Sitz in D-54636 Rittersdorf, Hohlgaß 1, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 31454, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die

Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundert Euro (€ 900,-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Wolfgang François, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 45.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4280 Esch-sur-Alzette, boulevard du Prince Henri.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. François, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 mars 2007, Relation: ECH/2007/271. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 6. April 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007052946/201/108.

(070053024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Z Alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Z ALPHA S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 11th October 2006 by deed of notary Maître Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The articles were last amended on 11 December 2006 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all thirteen million six hundred and forty three thousand six hundred and thirty seven (13,643,637) Class A shares all and nine hundred and seventy four thousand five hundred and forty five (974,545) Class B Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(i) Increase of the issued share capital of the Company from eighteen million two hundred and seventy two thousand seven hundred and twenty seven point five Euro (€ 18,272,727.5) to twenty four million three hundred and sixty three thousand six hundred and thirty six point twenty five Euro (€ 24,363,636.25) by the issue of a total of four million eight hundred and seventy two thousand seven hundred and twenty seven (4,872,727) additional Class A shares, with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each and a total aggregate subscription price of six million seven hundred thousand Euro (€ 6,700,000.-), waiver of any preferential subscription rights by existing shareholders, subscription to the Class A shares so issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of class A shares
ENTHOPAR S.à r.l. ....	2,923,637
MAFU S.à r.l. ....	974,545
TEC S.à r.l. ....	974,545
	<u>4,872,727</u>

Payment of the total subscription price by the subscribers thereof by way of the contribution in cash of a total amount of six million seven hundred thousand Euro (€ 6,700,000.-), allocation of an amount of six million ninety thousand nine hundred and eight point seventy five Euro (€ 6,090,908.75) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account, consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation.

(ii) Determination of the number of board members to five (5) Directors, appointment of Mr Enrico Zobebe as additional director and qualification as Z Director for a period ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2011, subject to the provisions of the articles of association of the Company.

(iii) Amendment of the reference to 29th November 2006 in the definition of «Relevant Date» to 28th November 2006.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from eighteen million two hundred and seventy two thousand seven hundred and twenty seven point five Euro (€ 18,272,727.5) to twenty four million three hundred and sixty three thousand six hundred and thirty six point twenty five Euro (€ 24,363,636.25) by

the issue of a total of four million eight hundred and seventy two thousand seven hundred and twenty seven (4,872,727) additional Class A shares, with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each and a total aggregate subscription price of six million seven hundred thousand Euro (€ 6,700,000.-). Any preferential subscription rights of existing shareholders are duly waived.

The Subscribers subscribed to the Class A shares so issued as follows:

Subscriber	Number of class A shares
ENTHOPAR S.à r.l. ....	2,923,637
MAFU S.à r.l. ....	974,545
TEC S.à r.l. ....	974,545
Total .....	4,872,727

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by the Subscribers thereof by way of the contribution in cash of a total amount of six million seven hundred thousand Euro (€ 6,700,000.-), and to allocate an amount of six million ninety thousand nine hundred and eight point seventy five Euro (€ 6,090,908.75) to the issued share capital account, and the balance to the freely distributable share premium account.

Evidence of the full payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequentially resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty four million three hundred and sixty three thousand six hundred and thirty six point twenty five Euro (€ 24,363,636.25) represented by eighteen million five hundred and sixteen thousand three hundred and sixty four (18,516,364) Class A shares and nine hundred and seventy four thousand five hundred and forty five (974,545) Class B shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

*Second resolution*

The meeting of shareholders resolved to set the number of board members to five (5) Directors and to appoint Mr Enrico Zobebe as additional director and to qualify Mr Zobebe as Z Director for a period ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2011, subject to the provisions of the articles of association of the Company.

*Third resolution*

The meeting resolved to amend the definition of «Relevant Date» to refer to 28th November 2006.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seventy-one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Z ALPHA S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 11 octobre 2006 suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des treize millions six cent quarante-trois mille six cent trente-sept (13.643.637) actions de Classe A et la totalité des neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de Classe B émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(i) Augmentation du capital social émis de la Société de dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept euros et cinquante centimes (€ 18.272.727,50) à vingt-quatre millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six euros et vingt-cinq centimes (€ 24.363.636,25) par l'émission d'un total de quatre millions huit cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept (4.872.727) actions de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1,25) chacune et un prix de souscription d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1,25) chacune pour un prix de souscription total de six millions sept cent mille euros (€ 6.700.000,-), renonciation aux droits de souscription préférentielle des actionnaires existants, souscription par les souscripteurs aux actions de Classe A émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions de Classe A
ENTHOPAR S.à r.l. ....	2.923.637
MAFU S.à r.l. ....	974.545
TEC S.à r.l. ....	974.545
Total .....	4.872.727

Paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de six millions sept cent mille euros (€ 6.700.000,-), allocation d'un montant de six millions quatre-vingt-dix mille neuf cent huit euros et soixante quinze centimes (€ 6.090.908,75) au compte capital social, et le solde au compte prime d'émission librement distribuable, modification conséquente de l'article 5.1 des statuts.

(ii) Fixation du nombre de membres du conseil à cinq (5) administrateurs, nomination de M. Enrico Zobele en tant qu'administrateur supplémentaire et qualification en tant qu'Administrateur Z pour une période se terminant à l'assemblée générale devant approuver les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2011, sous réserve des dispositions des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société de dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept euros et cinquante centimes (€ 18.272.727,50) à vingt-quatre millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six euros et vingt-cinq centimes (€ 24.363.636,25) par l'émission d'un total de quatre millions huit cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept (4.872.727) actions de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1,25) chacune et un prix de souscription d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1,25) chacune pour un prix de souscription total de six millions sept cent mille euros (€ 6.700.000,-). Il est valablement renoncé par les actionnaires actuels à tout droit de souscription préférentielle.

Les Souscripteurs ont souscrit aux actions de Classe A ainsi émises comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions de Classe A
ENTHOPAR S.à r.l. ....	2.923.637
MAFU S.à r.l. ....	974.545
TEC S.à r.l. ....	974.545
Total .....	4.872.727

L'assemblée a ensuite décidé d'accepter le paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de six millions sept cent mille euros (€ 6.700.000,-) et d'allouer un montant de six millions quatre-vingt-dix mille neuf cent huit euros et soixante-quinze centimes (€ 6.090.908,75) au compte capital social et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-quatre millions trois cent soixante-trois mille six cent trente-six euros et vingt-cinq centimes (€ 24.363.636,25) divisé en dix-huit millions cinq cent seize mille trois cent soixante-quatre (18.516.364) actions de Classe A et neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de Classe B ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1,25) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de fixer le nombre de membres du conseil à cinq (5) Administrateurs et de nommer M. Enrico Zobe en tant qu'administrateur supplémentaire et de qualifier M. Enrico Zobe en tant qu'Administrateur Z pour une période se terminant à l'assemblée générale devant approuver les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2011, sous réserve des dispositions des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à soixante et onze mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 39 case 6. — Reçu 67.000 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052552/242/188.

(070052452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **Sirap - Gema Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

L'an deux mille sept, le quatorze mars

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIRAP-GEMA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 56.506,

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en 30 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 46.403,

avec un capital social actuel de EUR 7.797.220,- (sept million sept-cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent vingt Euros) représenté par 183.464 (cent quatre-vingt trois mille quatre cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 42,50 (quarante-deux Euros et cinquante cents) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Sergio Bertasi, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien Felici, employé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Carlo Santoiemma, employé, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de SIRAP-GEMA FINANCE S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée indéterminée.»

2. Ratification de la décision du conseil d'administration relative au transfert du siège social de la société du 31, boulevard du Prince Henri-Luxembourg, au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires modifie l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de SIRAP-GEMA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée indéterminée.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires, pour autant que de besoin, ratifie la décision du conseil d'administration du 19 septembre 2006 relative au transfert de siège social de la société du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Ce transfert de siège social a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bertasi, S. Felici, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2542. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007052556/208/77.

(070052469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.



**Santémédia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of February,  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

SANTEMEDIA PARTICIPATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.702, duly represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.079 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 April 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 dated 10 July 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 2 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1111, dated 28 October 2005.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to approve the reduction of the share capital of the Company from its present amount of two million four hundred and eleven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,411,125.-) down to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), by cancellation of forty-one thousand five hundred (41,500) shares of category A, thirty-one thousand five hundred (31,500) shares of category B, ten thousand five hundred (10,500) shares of category C, ten thousand two hundred and thirty-two (10,232) shares of category D and two thousand two hundred and thirteen (2,213) shares of category E, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, held by the Company.

The appearing party decides to appoint any manager of the Company with full power of substitution, to execute for and on behalf of the Company, under his/her signature, all documents, agreements, certificates, instruments and to do everything in connection with the reduction of the share capital.

*Second resolution*

The sole partner decides to completely restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**«A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one (1) or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.»  
There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-et-un février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SANTEMEDIA PARTICIPATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.702,

dûment représentée par M. Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.079 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 10 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 en date du 28 octobre 2005.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions quatre cent onze mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.411.125,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de quarante et un mille cinq cents (41.500) parts sociales de catégorie A, trente et un mille cinq cents (31.500) parts sociales

de catégorie B, dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de catégorie C, dix mille deux cent trente-deux (10.232) parts sociales de catégorie D et deux mille deux cent treize (2.213) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, détenues par la Société.

Le comparant décide de nommer chaque gérant, avec les pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat et d'effectuer toute mesure en rapport avec la réduction du capital social.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mouton, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/658. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052565/211/283.

(070052516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **A.C.U. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8126 Bridel, 4, rue Guillaume Stolz.

R.C.S. Luxembourg B 80.156.

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme A.C.U. IMMOBILIERE S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, (RC B 80.156) constituée suivant acte notarié du 9 janvier 2001, publié au Mémorial C N ° 671 du 24 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Pétange à Bridel et modification de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

#### *Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de Pétange à Bridel.

L'adresse du siège est: L- 8126 Bridel, 4, rue Guillaume Stolz.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . alinéa 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Kopstal. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2007, Relation: EAC/2007/3332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 avril 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007053048/207/46.

(070053249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us, Maître André Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, United States, with registration number 3450410,

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on March 1, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 123.594, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21st of December 2006 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have been amended for the last time on March 2, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to increase the share capital from its current value of sixty-eight thousand seven hundred eleven Euro (EUR 68,711.-) up to ninety-five thousand seven hundred thirty-four Euro (EUR 95,734.-) through the issue of twenty-seven thousand and twenty-three (27,023) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

One hundred twenty two (122) new shares have been subscribed by DANA CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, United-States, represented by Ms Frédérique Davister, aforementioned, in virtue of a proxy given on March 1, 2007 (DANA CORPORATION) and twenty six thousand nine hundred one (26,901) new shares have been subscribed by DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, Inc. (DANA AUTOMOTIVE), aforementioned.

One hundred twenty two (122) new shares have been subscribed by DANA CORPORATION at a total price of one hundred twenty two Euro (EUR 122.-) all of which have been allocated to the share capital.

Twenty six thousand nine hundred one (26,901) new shares have been subscribed by DANA AUTOMOTIVE at a total price of twenty six thousand nine hundred one Euro (EUR 26,901.-) all of which have been allocated to the share.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting for DANA CORPORATION of eight sixty-seven hundredths (8.67) shares of DANA BELGIUM BVBA, a company organized under the laws of Belgium, having its registered office at 10 Birele 3, Sint Michiels 8200 Brugge, Belgium, with registration number BE 459.906.692 and for DANA AUTOMOTIVE of forty-two and twenty-four hundredths (42.24) shares of DANA ITALIA SpA, a company organized under the laws of Italy, having its registered office at Zone Industriale, Lifano, 38062 Arco (Trento), Italy, with registration number 09338680151 (all together the «Shares»).

The proof of the existence and of the value of twenty-seven thousand and twenty-three Euro (EUR 27,023.-) of the Shares has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-five thousand seven hundred thirty-four Euro (EUR 95,734.-) represented by ninety-five thousand seven hundred thirty-four (95,734) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Any convertible instruments issued by the Company shall refer to a specific number of shares and be subscribed by the shareholder of the Company holding such number of shares. In the event any shareholder surrenders shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder shall surrender the same proportion of convertible instruments held by him which are issued in reference to such number of shares, if any, to the Company and this latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, Etats-Unis et enregistrée sous le numéro 3450410, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 123.594, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mars 2007 suivant acte du notaire instrumentant (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de soixante-huit mille sept cent onze Euro (EUR 68.711,-) jusqu'à quatre vingt quinze mille sept cent trente quatre Euro (EUR 95.734,-) par l'émission de vingt sept mille vingt trois (27.023) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Cent vingt-deux (122) nouvelles parts sociales ont été souscrites par DANA CORPORATION, une société constituée sous les lois de l'Etat de Virginie, ayant son siège social au 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, Etats-Unis, représentée par Melle Frédérique Davister, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 (ci après DANA CORPORATION) et vingt-neuf mille neuf cent et une (29.901) nouvelles parts sociales ont été souscrites par DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, Inc., (ci après DANA AUTOMOTIVE), susmentionnée.

Cent vingt-deux (122) parts sociales ont été souscrites par DANA CORPORATION pour un prix total de cent vingt-deux Euro (EUR 122,-), toutes ont été affectés au capital social.

Vingt-six mille neuf cent et une (26.901) parts sociales ont été souscrite par DANA AUTOMOTIVE pour un prix total de vingt-six mille neuf cent et un euro (EUR 26.901,-), toutes ont été affectés au capital social.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par apport en nature constitué pour DANA CORPORATION de huit actions et soixante-sept centièmes (8,67) de DANA BELGIUM BVBA, une société constituée sous le droit belge, ayant son siège social à 10 Birele 3, Sint Michiels 8200 Brugge, Belgique, enregistrée sous le numéro BE 459.906.692 et pour DANA AUTOMATIVE de quarante-deux actions et vingt-quatre centièmes (42,24) de DANA ITALIA SpA, une société constituée sous la loi italienne, ayant son siège social à Zone Industriale, Lifano, 38062 Acro (Trento), Italie, enregistrée sous le numéro 09338680151 (toutes ensemble les «Actions»).

La preuve de l'existence et de la valeur des vingt sept mille vingt trois Euro (EUR 27.023,-) d'Actions préférentielles à taux fixe avec droit de vote a été soumise au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre vingt quinze mille sept cent trente quatre Euro (EUR 95.734,-) représenté par quatre vingt quinze mille sept cent trente quatre (95.734) parts, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part sociale a droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



Tout instrument convertible émis par la Société devra se référer à un nombre précis de parts et être souscrit par l'associé de la Société qui détient lesdites parts. Dans le cas où l'un quelconque des associés aurait rendu ses parts de la Société suite à une cession, ledit associé devra rendre à la Société la même proportion d'instrument convertible qu'il détient et qui est lié aux dites parts et la Société sera alors dans l'obligation de rembourser ledit instrument conformément aux termes et conditions dudit instrument.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Davister, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007. Relation: LAC/2007/1479. — Reçu 270,23 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052567/230/121.

(070052519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **Bif Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 126.884.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

La société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l., avec siège social à L-623 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.771,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BIF IMMO ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Braidweiler, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### **Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III.- Assemblées Générales des actionnaires-décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 6 mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### **VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l., prédésignée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes entant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société anonyme FIDUCIAIRE DE L'EST N.S. S.A., avec siège social à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.692, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007, Relation: GRE/2007/1399. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052893/231/203.

(070053187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

### **DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DB PLATINUM II (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 24 February 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 99.199. The articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on 16th March 2004.

The meeting was declared open at 3.00 p.m. and was presided over by Mr Loïc Calvez, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, who appointed Ms Anne Ponsart, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Isidro, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

1 The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented, by the shareholders present and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 14 March 2007 and published in the Mémorial and in the d'Wort respectively on 23 February 2007 and on 12 March 2007 as well as in the Tageblatt on 24 February 2007 and on 12 March 2007.

3 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda:*

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the last Friday of April to the second Friday of April.

It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of the total 758,657.458 shares in circulation, 20 shares are duly represented at the present general meeting.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 21 February 2007 at a first meeting, the shareholders may validly decide on the item of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders of the Company adopted by more than two thirds of the cast votes, as detailed in the attendance list, the following resolution:

#### *Sole resolution*

The shareholders of the Company resolved to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles relating to general meetings, so as to read as follows:

«The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of April of each year at 3.00 p.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day. «Luxembourg Banking Day» means any day (other than a Saturday or a Sunday) on which commercial banks are open and settle payments in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.»

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting at 3.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung.

Im Jahre zweitausend und sieben am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der DB PLATINUM II (die «Gesellschaft»), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, welche ihren Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg hat, gegründet in Luxemburg am 24. Februar 2004 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 99.199, statt. Die Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») vom 16. März 2004 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 15.00 Uhr als eröffnet erklärt und den Vorsitz der Versammlung führte Herr Loïc Calvez, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, welcher als Sekretär Frau Anne Ponsart, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, bestimmte.

Die Versammlung wählte als Stimmzähler Herrn Manuel Isidro, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Das Versammlungsbüro wurde demnach gegründet und der Vorsitzende erklärte und bat den Notar zu beurkunden:

1 Die anwesenden und vertretenen Anteilhaber und die Anzahl der Anteile, welche jeder von ihnen hält, sind in einer Anwesenheitsliste aufgezeichnet, die von den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber, von den anwesenden Anteilhabern und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, von den Mitgliedern des Versammlungsbüros mit ne varietur abgezeichnet, sind dieser Originalurkunde beigelegt und werden mit ihr einregistriert.

2 Diese Versammlung wurde durch die Tagesordnung enthaltende Einberufungsschreiben einberufen, die jedem im Aktienregister eingetragenen Anteilhaber am 14. März 2007 zugesandt wurden sowie am 23. Februar 2007 und 12. März 2007 jeweils im Mémorial und in d'Wort und am 24. Februar 2007 und 12. März 2007 im Tageblatt veröffentlicht wurden.

3 Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung ist wie folgt:

#### Tagesordnung:

Änderung der Satzung der Gesellschaft durch Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 10 der Satzung, um das Datum der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom letzten Freitag des Monats April auf den zweiten Freitag des Monats April zu verlegen.

Es geht aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervor, dass vom Total der 758.657,458 ausgegebenen Aktien, 20 Aktien rechtsgültig in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

In Anbetracht dessen, dass diese Versammlung zum zweiten Mal ordnungsgemäß einberufen wurde, da bei der ersten Versammlung am 21. Februar 2007 kein Quorum erreicht wurde, können die Anteilhaber über den Gegenstand der Tagesordnung ohne Quorum wirksam beschließen.

Der Vorsitzende der Versammlung erläuterte die vorgeschlagenen Änderungen und die Anteilhaber der Gesellschaft fassten mit mehr als zwei Drittel der abgegebenen Stimmen, wie in der Anwesenheitsliste dargestellt, den folgenden Beschluss:

#### Einzigter Beschluss

Die Anteilhaber der Gesellschaft haben beschlossen, den ersten Absatz des Artikels 10 der Satzung betreffend die Hauptversammlungen abzuändern, sodass er wie folgt lautet:

«Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht jedes Jahr am zweiten Freitag des Monats April um 15.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmitteilung angegebenen Ort in Luxemburg statt. Ist dieser Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag, wird die Jahreshauptversammlung an dem unmittelbar darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag abgehalten. «Luxemburger Bankgeschäftstag» ist ein Tag (mit Ausnahme von Samstag oder Sonntag), an dem die Geschäftsbanken in Luxemburg geöffnet sind und Zahlungen abwickeln. Die Jahreshauptversammlung kann außerhalb Luxemburgs abgehalten werden, sofern der Verwaltungsrat dies nach seinem Ermessen auf Grund außergewöhnlicher Umstände für erforderlich hält.»

### Aufwendungen

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben aller Art, welche von der Gesellschaft in Verbindung mit dieser außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber zu tragen sind, werden auf etwa ein tausend Euro (1.000,- Euro) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde diese Versammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben genannten Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll der englische Text maßgebend sein.

Die vorstehende Urkunde wurde in Esch-sur-Alzette, am eingangs genannten Datum errichtet.

Die Urkunde wurden den Erschienenen, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen. Die Erschienenen haben die vorliegende Original Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Calvez, A. Ponsart, M. Isidro, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. LAC/2007/3965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. April 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052570/220/120.

(070052786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DB PLATINUM (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 1 December 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 104.413. The articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on 17 December 2004.

The meeting was declared open at 3.30 p.m. and was presided over by Mr Loïc Calvez, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, who appointed Ms Anne Ponsart, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Isidro, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

1 The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented, by the shareholders present and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 14 March 2007 and published in the Mémorial and in the d'Wort respectively on 23 February 2007 and on 12 March 2007 as well as in the Tageblatt on 24 February 2007 and on 12 March 2007.

3 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda:*

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from Friday of the last week of May to the second Friday of April.

It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of the total 4,037,397.565 shares in circulation, 6,455 shares are duly represented at the present general meeting.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 21 February 2007 at a first meeting, the shareholders may validly decide on the item of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders of the Company adopted by more than two-thirds of the cast votes, as detailed in the attendance list, the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders of the Company resolved to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles relating to general meetings, so as to read as follows:

«The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of April of each year at 11.00 a.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day. «Luxembourg Banking Day» means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open and settle payments in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting at 4.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und sieben am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der DB PLATINUM (die «Gesellschaft»), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, welche ihren Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg hat, gegründet in Luxemburg am 1. Dezember 2004 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 104.413, statt. Die Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») vom 17. Dezember 2004 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 15.30 Uhr als eröffnet erklärt und den Vorsitz der Versammlung führte Herr Loïc Calvez, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, welcher als Sekretär Frau Anne Ponsart, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, bestimmte.

Die Versammlung wählte als Stimmzähler Herrn Manuel Isidro, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Das Versammlungsbüro wurde demnach gegründet und der Vorsitzende erklärte und bat den Notar zu beurkunden:

1 Die anwesenden und vertretenen Anteilhaber und die Anzahl der Anteile, welche jeder von ihnen hält, sind in einer Anwesenheitsliste aufgezeichnet, die von den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber, von den anwesenden Anteilhabern und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, von den Mitgliedern des Versammlungsbüros mit ne varietur abgezeichnet, sind dieser Originalurkunde beigelegt und werden mit ihr registriert.

2 Diese Versammlung wurde durch die Tagesordnung enthaltende Einberufungsschreiben einberufen, die jedem im Aktienregister eingetragenen Anteilhaber am 14. März 2007 zugesandt wurden sowie am 23. Februar 2007 und 12. März 2007 jeweils im Mémorial und in d'Wort und am 24. Februar 2007 und 12. März 2007 im Tageblatt veröffentlicht wurden.

3 Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung ist wie folgt:

*Tagesordnung:*

Änderung der Satzung der Gesellschaft durch Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 10 der Satzung, um das Datum der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom Freitag der letzten Woche des Monats Mai auf den zweiten Freitag des Monats April zu verlegen.

Es geht aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervor, dass vom Total der 4.037.397,565 ausgegebenen Aktien, 6.455 Aktien rechtsgültig in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

In Anbetracht dessen, dass diese Versammlung zum zweiten Mal ordnungsgemäß einberufen wurde, da bei der ersten Versammlung am 21. Februar 2007 kein Quorum erreicht wurde, können die Anteilhaber über den Gegenstand der Tagesordnung ohne Quorum wirksam beschließen.



Der Vorsitzende der Versammlung erläuterte die vorgeschlagenen Änderungen und die Anteilhaber der Gesellschaft fassten mit mehr als zwei Drittel der abgegebenen Stimmen, wie in der Anwesenheitsliste dargestellt, den folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Anteilhaber der Gesellschaft haben beschlossen, den ersten Absatz des Artikels 10 der Satzung betreffend die Hauptversammlungen abzuändern, sodass er wie folgt lautet:

«Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet, in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht, jedes Jahr am zweiten Freitag des Monats April um 11.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmittelung angegebenen Ort in Luxemburg statt. Ist dieser Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag, wird die Jahreshauptversammlung an dem unmittelbar darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag abgehalten. «Luxemburger Bankgeschäftstag» ist ein Tag (mit Ausnahme von Samstag oder Sonntag), an dem die Geschäftsbanken in Luxemburg geöffnet sind und Zahlungen abwickeln. Die Jahreshauptversammlung kann außerhalb Luxemburgs abgehalten werden, sofern der Verwaltungsrat dies nach seinem Ermessen auf Grund außergewöhnlicher Umstände für erforderlich hält.»

*Aufwendungen*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben aller Art, welche von der Gesellschaft in Verbindung mit dieser außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber zu tragen sind, werden auf etwa ein tausend Euro (1.000,- EUR) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde diese Versammlung um 16.00 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben genannten Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll der englische Text maßgebend sein.

Die vorstehende Urkunde wurde in Esch-sur-Alzette, am eingangs genannten Datum errichtet.

Die Urkunde wurden den Erschienenen, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen. Die Erschienenen haben die vorliegende Original Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Calvez, A. Ponsart, M. Isidro, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. LAC/2007/3966. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. April 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052571/220/120.

(070052789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 132.800,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- KOCH NGL CAYMAN I Ltd., a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES Ltd., 4th Floor Cayman Financial Centre, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

- PILAR TREASURY S.à r.l., prenamed,

both here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on December 29, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of KOCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 6, 2006, published in the Mémorial C n° 1584 of August 21, 2006.

II. The Company's share capital is presently set at one hundred and fifty thousand United States Dollars (US\$ 150,000.-), represented by three hundred forty-four (344) Class 1 shares, six hundred sixty-four (664) Class 2 shares, six hundred sixty-four (664) Class 3 shares, six hundred sixty-four (664) Class 4 shares and six hundred sixty-four (664) Class 5 shares, with a nominal value of fifty United States Dollars (US\$ 50.-) each.

III. The shareholders resolve to decrease with immediate effect the Company's share capital to the extent of seventeen thousand and two hundred (17,200) United States Dollars to reduce it from its current amount of one hundred and fifty thousand United States Dollars (US\$ 150,000.-) to one hundred thirty-two thousand eight hundred United States Dollars (US\$ 132,800.-) by cancellation of three hundred forty-four (344) Class 1 shares, representing the entire Class 1 of shares, which are currently held by the Company as own shares further to a repurchase of shares of December 29, 2006.

IV. Pursuant to the above resolutions the shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred thirty-two thousand eight hundred United States Dollars (USD 132,800.-) represented by six hundred sixty-four (664) Class 2 shares, six hundred sixty-four (664) Class 3 shares, six hundred sixty-four (664) Class 4 shares, and six hundred sixty-four (664) Class 5 shares, of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any redemption by the Company of its own shares will be made in the following order of priority:

- redemption of all Class 2 shares in issue,
- redemption of all Class 3 shares in issue,
- redemption of all Class 4 shares in issue,
- redemption of all Class 5 shares in issue,

V. The shareholders resolve to amend article 17 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class 2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point twenty-five per cent (3.25%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 3 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point five per cent (3.5%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 4 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to three point seventy-five per cent (3.75%) of the shares' nominal value,
- the holders of Class 5 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to four per cent (4%) of the shares' nominal value,
- any additional amount available for dividend distributions in such year shall be made pro rata between all the shares of whatever class.

If the Company resolves to declare a dividend without proceeding to its payment to the shareholders, such dividend will be cumulative for the subsequent year.

VI. Further to this cancellation of own shares, the share capital of the Company is held as follows:

KOCH NGL CAYMAN I Ltd., prenamed:

- six hundred sixty-four Class 2 Shares . . . . .	664
- six hundred sixty-four Class 3 Shares . . . . .	664
- six hundred sixty-four Class 4 Shares . . . . .	664
- six hundred sixty-four Class 5 Shares . . . . .	664
Total: two thousand six hundred fifty-six shares . . . . .	2,656

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- KOCH NGL CAYMAN I Ltd., une limited liability company régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o STUARTS CORPORATE SERVICES Ltd., 4th Floor Cayman Financial Centre, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et

- PILAR TREASURY S.à r.l., prénommée,

les deux ici représentées par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu de deux procurations données le 29 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KOCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., (ci après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1584 du 21 août 2006.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (US\$ 150.000,-), représenté par trois cent quarante-quatre (344) parts sociales de Catégorie 1, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (US\$ 50,-) chacune.

III. Les associés décident de réduire avec effet immédiat le capital social d'un montant de dix-sept mille deux cents Dollars des Etats-Unis (US\$ 17.200,-) pour le ramener de son montant actuel de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (US\$ 150.000,-) à cent trente-deux mille huit cents Dollars des Etat-Unis (US\$ 132.800,-) par annulation de trois cent quarante-quatre (344) parts sociales de Catégorie 1, lesquelles parts sociales sont actuellement détenues par la Société elle-même suite à un rachat de parts sociales du 29 décembre 2006.

IV. En conséquence des résolutions qui précèdent les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-deux mille huit cent Dollars des Etats-Unis (US\$ 132.800,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de Catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (US\$ 50,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Tout rachat par la Société de ses propres parts sociales se fera dans l'ordre de priorité suivant:

- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 2,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 3,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 4,
- Rachat de toutes les parts sociales de Catégorie 5.

V. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chaque année où la Société décide de procéder à une distribution de dividendes, sur les bénéfices ou les réserves distribuables, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 2 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule vingt-cinq pour cent (3,25%) de leur valeur nominale,

- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 3 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule cinq pour cent (3,50%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 4 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à trois virgule soixante-quinze pour cent (3,75%) de leur valeur nominale,
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie 5 auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant égal à quatre pour cent (4%) de leur valeur nominale,
- toute distribution de dividendes supplémentaires pour une année sociale donnée sera faite au prorata entre toutes les parts sociales de quelque catégorie que ce soit.

Si la Société décide de déclarer un dividende sans le mettre en paiement, le dit dividende sera cumulatif pour l'année sociale qui suit.

VI. Suite à cette annulation de parts sociales détenues en propre par la Société, le capital social de la Société est détenu comme suit:

KOCH NGL CAYMAN I Ltd., prénommée:

- six cent soixante-quatre parts sociales de Catégorie 2 . . . . .	664
- six cent soixante-quatre parts sociales de Catégorie 3 . . . . .	664
- six cent soixante-quatre parts sociales de Catégorie 4 . . . . .	664
- six cent soixante-quatre parts sociales de Catégorie 5 . . . . .	664
Total: deux mille six cent cinquante-six parts sociales . . . . .	2.656

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, vol. 31CS, fol. 47, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052778/211/163.

(070052711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 126.921.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 111343.

Hereby duly represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up the Articles of Association of it as follows:

#### **Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

**Art. 2.** The name of the private limited liability company is BLUELARK PROPERTY S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg City.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio, the direct and indirect acquisition, the lease, rent or use in any form of real estate property located in Germany or other countries.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

### **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 8.** Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of

August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Transitory disposition*

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established, the sole shareholder SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., acting as foresaid, declares to subscribe the whole capital which is fully paid in.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the sole shareholder acting as foresaid took following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2) Have been elected as managers of the company for an undetermined period:
  - Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Mr Thierry Triboulot, private employee, born in Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3) The company will be bound in any circumstances by the sole signature of each manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die Fassung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfzehnten März.

Vor Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 111.343,

hier vertreten durch Herrn Alexandre Taskiran, Wirtschaftsprüfer, berufsansässig in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter,

auf Grund einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Genannte Vollmacht wird ne varietur von dem Vertreter der Komparentin und dem unterzeichneten Notar gezeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und deren Satzung wie folgt festzulegen:

### **Titel I. - Bezeichnung - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung BLUELARK PROPERTY S.à r.l.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann an einen anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes, der direkte oder indirekte Erwerb, die Anmietung und Vermietung, sowie die sonstige Nutzung in jeglicher Form von Grundstücken, Gebäuden oder Gebäudeteilen, welche sich in Deutschland oder anderen Ländern befinden.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und Schwester- und Tochtergesellschaften alle Unterstützung geben, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art.

Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen aufnehmen.

Generell kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie für notwendig hält zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit oder den Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

### **Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR).

**Art. 8.** Die Anteile sind frei übertragbar unter Gesellschaftern. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nicht-gesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf Artikel 189 und 190 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** In keinem Fall kann ein Gesellschafter, seine Nachfolger und Vertreter oder Berechtigte und Gläubiger weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Generalversammlungen beziehen.

### **Titel III. - Verwaltung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern (gérants) verwaltet, welche die weitestgehenden Befugnisse haben, um alle Handlungen durchzuführen, welche notwendig oder nützlich zur Erreichung des Gesellschaftszwecks sind, ausser den Befugnissen, welche durch das Gesetz ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind. Der (die) Geschäftsführer vertritt (vertreten) die Gesellschaft gegenüber Dritten Prozesse, welche die Gesellschaft als Kläger oder als Beklagte betreffen, werden von dem (den) Geschäftsführern) im Namen der Gesellschaft geführt.

Sie werden für unbestimmte Zeit von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt.

Besondere und beschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten können an eine oder mehrere Personen, ob diese Gesellschafter sind oder nicht, übertragen werden.

### **Titel IV. - Generalversammlung der Gesellschafter**

**Art. 11.** Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Generalversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

### **Titel V. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Entwertungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt, er muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn dieser, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, angerührt wurde. Der verbleibende Betrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

### **Titel VI. - Liquidation - Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit. Der (die) Liquidator(en) verfügt(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Auszahlung der Verpflichtungen.

### **Titel VII. - Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Zeichnung*

Nachdem die Satzung der Gesellschaft festgelegt wurde, hat die alleinige Anteilhaberin SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS S.à.r.l., handelnd wie eingangs erwähnt, das gesamte Kapital gezeichnet und vollens eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) steht der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Honorare oder Lasten aller Art, welche aus Anlass der Gründung von der Gesellschaft getragen werden müssen, werden auf eintausendeinhundert Euro abgeschätzt.

#### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin*

Anschliessend an die Gesellschaftsgründung hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.

2) Es wurden zu Geschäftsführern (gérants) der Gesellschaft für unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Christian Bühlmann, Wirtschaftsprüfer, geboren in Etterbeek (Belgien), am 1. Mai 1971, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter;

- Herr Alexandre Taskiran, Wirtschaftsprüfer, geboren in Karaman (Türkei), am 24. April 1968, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter;

- Herr Thierry Triboulot, Privatbeamter, geboren in Villers-Semeuse (Frankreich), am 2. April 1973, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.

3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die gegenwärtige Urkunde auf Englisch verfasst wurde, welcher eine deutsche Fassung folgt. Auf Anfrage derselben erschienenen Parteien, und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version vorherrschen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2007, Relation: GRE/2007/1345. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052895/231/226.

(070053364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

### **MT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 126.917.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).



Ist erschienen:

Herr Leo Steigerwald, Kaufmann, geboren in München (Deutschland), am 14. Juni 1968, wohnhaft in D-80805 München, Ungererstrasse 180 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit elektronischen Geräten aller Art, im Besonderen elektronische Mess- und Prüfgeräte und Zubehör.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft unbegrenzt

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist MT LUX S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Leo Steigerwald, Kaufmann, geboren in München (Deutschland), am 14. Juni 1968, wohnhaft in D-80805 München, Ungererstrasse 180 (Deutschland) gezeichnet wurden.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Einzahlung der Anteile*

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

#### *Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter*

Anschliessend hat der Komplement folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Leo Steigerwald, Kaufmann, geboren in München (Deutschland), am 14. Juni 1968, wohnhaft in D-80805 München, Ungererstrasse 180 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komplementen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Steigerwald, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2007, Relation: GRE/2007/1357. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052897/231/102.

(070053352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

#### **Bemap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.229.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 16th, 2007 it has been resolved the following:

1. To reelect Mr Russel Michel, residing at Kingsway House, Havilland Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2QE, and Mr Mikael Holmberg, as well as Mrs Nadine Gloesener, as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 16 avril 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire Messieurs Russel Michel, demeurant au Kingsway House, Havilland Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2QE et Mikael Holmberg, ainsi que Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire Monsieur Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Référence de publication: 2007053181/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04639. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

### **B2P Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.929.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2270 Luxembourg, 8, rue d'Orval.

2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de B2P PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III.- Assemblées Générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la société, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2270 Luxembourg, 8, rue d'Orval, cinquante actions .....	50
2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

##### *Réunion en Assemblée Générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2270 Luxembourg 8, rue d'Orval.
- b) Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter.
- c) La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121 820, représentée par

Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2270 Luxembourg 8, rue d'Orval, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 avril 2007, Relation: ECH/2007/383. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007052933/201/169.

(070053396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Lascaux S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Syntonia S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007052979/272/13.

(070053145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Oeko-Fonds, Fondation.**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

**BILAN FINANCIER 2006**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisé .....	3 722,40	Non exigible	
		Fonds social au 31 janvier 2006 .....	14 557,01
		Résultat de l'exercice .....	0,00
Réalisable .....	51 037,20	Exigible	
		Frais à payer .....	49 760,16
		Prévisions et Provisions .....	64 315,10
Disponible .....	73 872,67		
	<u>128 632,27</u>		<u>128 632,27</u>

**COMPTES D'EXPLOITATION ÖKOFONDS AU 31 DÉCEMBRE 2006**

Frais et Charges .....	162 586,06	Recettes .....	162 586,06
Résultat de l'exercice 2006 .....	<u>0,00</u>		
	162 586,06		<u>162 586,06</u>

Trésorière de la FONDATION ÖkoFonds asbl

D. Engel

Référence de publication: 2007052994/1899/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06037. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 janvier 2007 a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Benoît Holzem en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Frank N. Wagener, démissionnaire, avec effet au 26 janvier 2006,
- ratifier la cooptation de Monsieur Jeffrey Nadal en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2006,
- prendre note de la démission de Monsieur Daniel Kuffer en tant qu'administrateur, en date du 17 juillet 2006.
- renouveler les mandats d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée en 2008, de:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2007.

Pour DEXIA LUXPART

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007053216/1126/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.021.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007053505/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03650. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 11 avril 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
  - Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
  - Monsieur Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

T. Zwart

Gérant

Référence de publication: 2007053214/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070053172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**G. Schneider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.506.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 que:

La démission de Monsieur David De Marco en sa qualité d'administrateur, est acceptée.

Monsieur Patrick Moinet, Licencié en Droit, de nationalité Belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, a été coopté aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur De Marco démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur, qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007053209/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Bauhaus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.453.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007053606/242/12.

---

(070053779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.



**Wynnewood CPM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.513.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé du 30 mars 2007*

L'associé de WYNNEWOOD CPM INVESTMENTS Sarl (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet le 24 janvier 2007:

- David A. Proshan, né le 11 juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;
- Thomas Patrick

Luxembourg, le 4 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007053212/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2006 à 11.00 heures*

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Alvin Sold

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Guy Greivelding et Danièle Fonck.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolutions*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'EDITPRESS LUXEMBOURG S.A. et pour une période de deux ans:

- M. Eric Pialoux, né le 1<sup>er</sup> juillet 1947 à Sainte-Bazeille (Lot et Garonne) et domicilié à F-75005 Paris, 20, rue de l'Estrapade,

- Mme Jeanne Welter, née le 3 août 1944 à Luxembourg et domiciliée à L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte de Ferraris,

- et Mme Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Huitième résolution*

L'Assemblée générale réélit aux fonctions de vérificateur aux comptes d'EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.: M. Gustave Klein né le 9 juillet 1954 à Diekirch et domicilié à L-8378 Kleinbettingen, 8, rue du Chemin de fer.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2007.

A. Sold

Administrateur-délégué, Directeur général

Référence de publication: 2007053139/2215/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 29 mars 2007*

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT Sàrl, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053218/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Fincompas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano De Meo, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé à L-1930 Luxembourg - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

FINCOMPAS S.A.  
D. Murari / M. La Rocca  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007053150/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Birkin Properties, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007053603/242/13.

(070053753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2007053506/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04692. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Reipa Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 38.578.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2007*

1. Les mandats de Maître Albert Wildgen, Maître François Brouxel et de Maître Pierre Metzler, tous les trois avocats, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la société AACO Sàrl (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING Sàrl), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, a été renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053225/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 49.901.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 16 avril 2007*

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053220/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Bardot Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.850.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007053604/242/13.

(070053780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 49.901.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 12 avril 2007*

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO Sàrl, établie à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053223/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Danone Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 30.185.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 28 mars 2007 à 15.00 heures*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* Monsieur Jean-Claude Horen, Président du Conseil d'Administration demeurant professionnellement au 15, rue du Helder, F-75439 Paris Cedex 09

\* Monsieur François-Xavier Roger, Administrateur, demeurant professionnellement au 15, rue du Helder, F-75439 Paris Cedex 09

\* Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg  
Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007053205/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

### **Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2007*

Après un échange de vues, le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Onzième résolution*

*Composition du Comité de direction de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

Le Conseil décide de nommer M. Michel Ory (ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg), avec effet au 16 février 2007, en tant que membre du Comité de direction de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / H. Lasat

Administrateur-délégué / Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2007053195/1769/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

### **BRE/Europe 3-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.319.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 17 novembre 2006, que BRE/EUROPE 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.911, a transféré cinq cents (500) des cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société aux sociétés mentionnées ci-dessous.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BRE/EUROPE 3-B S.à r.l. (anciennement BRE/FRENCH HOLDCO 3 S.à r.l.), ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.319, sont réparties comme suit:

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207999: quarante-deux parts sociales . . . . . 42

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.1 L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12208021: dix-huit parts sociales . . . . . 18

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.2 L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12208047: trente-neuf parts sociales . . . . .	39
BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS (OFFSHORE) V L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207940: huit parts sociales . . . . .	8
BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.F.L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207981: dix-huit parts sociales . . . . .	18
BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL II L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à 345, park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., enregistré au Companies House sous le numéro LP 10532: trois cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	352
BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL II L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à C/O Mary Street, P.O. BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, enregistré au Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 11813201: vingt-trois parts sociales . . . . .	23

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

BRE/EUROPE 3-B S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007053178/250/45.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04746. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 29 mars 2007*

M. Maroun Edde, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053215/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Portfolio B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.029.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007053607/242/12.

(070053771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**LRM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 67.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007053608/242/12.

(070053769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 5.407.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005 à 16.30 heures*

*Bureau*

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Alvin Sold.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Guy Greivelding et Danièle Fonck.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolutions**Sixième résolution*

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateurs-délégués d'EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.:

- M. Guy Greivelding, né le 29 avril 1953 à Luxembourg et domicilié à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse,

- et M. Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

M. Jean-Claude Reding, né le 10 juin 1954 à Luxembourg et domicilié à L-1880 Luxembourg, 120, rue Pierre Krier, est élu aux fonctions d'administrateur-délégué.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Septième résolution*

M. John Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange et domicilié à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph, est réélu Président du Conseil d'administration.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2007.

A. Sold

*Administrateur-délégué, Directeur général*

Référence de publication: 2007053141/2215/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04948. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Howald Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 48.400.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46818 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007053636/211/11.

(070053855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Parton Properties, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007053610/242/13.

(070053755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Prosoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.  
R.C.S. Luxembourg B 39.049.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Claude Lambert; employé privé, demeurant à L-7556 Mersch, 18, place St. Michel, agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle PROSOFT S.à r.l., avec siège à L-7790 Bissen, 3, rue Nicolas Schmitz (RC B 39.049), constituée suivant acte notarié du 18 mars 1999, publié au Mémorial C page 21.539./99  
Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-7790 Bissen, 3, rue Nicolas Schmitz à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus, et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro (€ 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Lambert, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2007. Relation: EAC/2007/3347. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 avril 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007053051/207/25.

(070053233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**PPP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 110.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007053632/242/13.

(070053817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.